



Compte-rendu (interne) du groupe de travail UGFF du 12 septembre 2012 sur les non-titulaires

Montreuil le 17 septembre 2012,

Présents : Finances (Centrale, Adetef, DGfip, Insee), Santé (SNASS, Centrale), Justice (Pénitentiaire, Cours et chancelleries), Premier Ministre, Ecologie (SNPTAS), Education nationale (Educ'Action), Enseignement supérieur (FERC-SUP)

Le contexte général :

Jean-Marc Canon, le SG de l'UGFF, nous a rapidement brossé l'état des discussions avec le ministère à la suite de la Conférence sociale de début juillet, alors qu'un premier calendrier de concertation a été transmis aux organisations syndicales.

Concernant les non-titulaires, le gouvernement se situe dans la continuité de l'accord du 31 mars 2011 et de la loi 2012-347 du 12 mars 2012, alors que pour d'autres sujets des chantiers sont ouverts.

La CGT ne se situe pas, elle non plus, dans le cadre d'une demande de renégociation. Mais elle demande de fortes inflexions à la mise en oeuvre de l'accord et des gestes forts du ministère de la Fonction publique.

La CGT Fonction publique a résumé ses revendications dans le document préparant la conférence sociale (http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/Revendications_FP_Juillet_2012.pdf), pages 20 à 22 et 41.

En particulier la CGT demande que cessent les fins de contrats, et les licenciements, d'agents éligibles à la titularisation. La ministre doit prendre l'engagement que le nombre de postes ouverts à la titularisation pour tous les employeurs publics soit le même que celui des ayant-droits volontaires.

De même la CGT demande un premier bilan dès 2013, pour que si nécessaire des mesures réglementaires ou législatives nouvelles soient décidées.

La ministre a affirmé qu'elle était attentive à la mise en oeuvre de l'accord sur le terrain, et prête à manifester son engagement.

La CGT demandera lors de la réunion du comité de suivi de l'accord du 24 septembre qu'un écrit s'imposant aux employeurs publics manifeste la volonté politique du nouveau gouvernement.

En attendant, la circulaire Etat (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/07/cir_35567.pdf) a été publiée le 26 juillet 2012, sans tenir compte des critiques de la CGT, à l'exception de la disposition destinée à permettre la cédésation des agents sur un même poste avec des contrats successifs d'employeurs différents. Sur ce sujet, le texte de la loi ne respectait pas stricto-sensu celui du protocole d'accord.

La question de la force réelle d'une instruction de la Fonction publique vis-à-vis des employeurs publics se pose, le CNRS, premier établissement concerné, continuant à contester l'application de la circulaire.

La CGT fera à la réunion du comité de suivi du 24 septembre une déclaration liminaire, qui sera

diffusable, demandant une réécriture partielle de la circulaire et du décret Etat.

Un rapport concernant les établissements dérogatoires, très critique sur le maintien de nombreux quasi-statuts de contractuels et envisageant leur passage en fonctionnaires, a été remis à la ministre et sera rendu public. Une discussion s'ouvrira spécifiquement sur ce sujet dans le cadre du comité de suivi.

La situation dans les ministères :

Une réunion interministérielle se serait tenue en septembre, où la Fonction publique aurait présenté une mouture légèrement différente des projets d'arrêtés fixant la nature des épreuves de titularisation, et aurait donné carte blanche aux ministères pour la tenue des CT Ministériels adoptant les décrets listant les corps de titularisation, comme la nature de l'accès aux corps (concours ou examen pro). De même des titularisations au titre de 2012 pourraient être prévues en 2013, en plus des titularisations 2013.

a) Les questions de budget :

Un des effets des problèmes budgétaires est la nécessité pour nous d'anticiper dans notre interpellation des administrations le besoin de prendre en compte les conséquences de la titularisation des agents à temps incomplet (70%), qui passeront agents à temps plein en devenant fonctionnaires. Cette problématique concerne particulièrement les agents berkanis (ménage, restauration), mais pas uniquement.

De même, l'ancienneté en tant que contractuel étant pour les promotions intégralement reprise, les agents titularisés au premier grade pourront très rapidement être promus au 2ème grade. Pour les recrutements en échelle 3 par exemple, la promotion en échelle 4 pourrait se faire dans l'année de la titularisation pour ceux ayant souvent plus que largement l'ancienneté requise. Mais pour ce faire, il est nécessaire de prévoir un complément de promotions lors de l'établissement des ratios promu/promouvables.

Dans les discussions des syndicats avec les ministères, les questions de prévision budgétaire des conséquences du plan de titularisation devraient donc être explicitement abordées.

b) Le report des CT Ministériels :

De nombreux ministères ont convoqué peu de réunions de concertation, et ont annulé celles prévues en juin ou début septembre.

Visiblement les changements politiques du printemps ont eu comme conséquences l'attente des arbitrages du ministère de la Fonction publique. Or le cabinet a connu un flottement dans la prise en charge de cette problématique, la DGAFP assurant la continuité, mais sur les mêmes bases qu'auparavant, comme le montre la publication telle quelle de la circulaire Etat.

Nous avons-nous-mêmes demandé que les CTM prévus à la fin du printemps soient repoussés à l'automne, pour permettre de nouveaux arbitrages. Ainsi le CTM de l'enseignement supérieur a été repoussé à l'automne après une mobilisation des syndicats et des personnels en juillet.

Le CTM de l'Education nationale s'est par contre tenu à la mi-juillet, le ministère étant prêt à reculer sur l'examen professionnel des enseignants, alors qu'il ne parlait que de concours réservé jusqu'alors. C'est en particulier la capacité de la FSU à changer d'orientation en 15 jours qui a abouti à un concours réservé pour les professeurs certifiés, et à un examen professionnel pour les professeurs de l'enseignement professionnel, parmi lesquels la CGT est beaucoup mieux implantée et les contractuels plus nombreux.

L'opinion des syndicats présents est que les CTM peuvent sans doute se tenir au quatrième trimestre 2012, après qu'une véritable concertation ait enfin eu lieu partout, mais que trop de retard nuirait à

l'avancée du processus de titularisation. La possibilité de compléter le premier décret, sur les corps ouverts, par d'autres au long du processus, doit dans ce cadre être mise à profit.

Intervention des syndicats :

Enseignement supérieur et Recherche : Dénonciation des dégraissages massifs dans les universités et les EPST pendant la période estivale (non renouvellements de contrats des éligibles à la titularisation ou à la CDIisation).

La coque déjà bien creuse de la loi « Sauvadet » se transforme en machine infernale contre les ANT.

Nécessité de réécriture de certains des articles de la loi, du décret cadre et de la circulaire du 26 juillet.

Finances Publiques : Ne pas tout reprendre à zéro (on ne touche pas au protocole et à la loi). Dangereux car une telle opération prendrait trop de temps : large consensus autour de cette proposition.

Comment gérer les titularisations d'agents à 70% ? Mise en garde contre une brusque accélération du processus. Savoir anticiper pour être réactif. Nécessité d'informer les agents sur leurs droits, les impliquer sans pour autant les bercer de faux espoirs.

Ministère de la Santé : comité de suivi de la loi « Sauvadet » commun aux deux ministères (Santé et Travail) le 13 septembre. Ordre du jour : détermination des corps d'accueil. Le CTM est convoqué le 25 septembre. Aucun document fourni. La CGT exige la rédaction d'une nouvelle circulaire !

Projets d'examens hyper individualisés (5 questions personnalisées pour chaque candidat). Proposition de plusieurs examens au choix proposés à un même agent, sur différents corps de même catégorie.

Refus de l'administration (encouragée par la circulaire du 26 juillet) de dresser des listes nominatives des agents éligibles.

Ministère Education Nationale : quels types de concours ? 2 CTM (fin juin et début juillet). Seul gros ministère à ne pas avoir repoussé l'examen du décret d'application ministériel à la rentrée. Le front syndical rompu en juillet quand la FSU a tourné casaque et exigé des concours pour les profs certifiés.

Premier ministre : Un CTM a été réuni le 30 juin. Projet de décret pas à l'ordre du jour. OK pour CDIisation automatique pour les ayant droits mais avec un décret d'application (!), ce qui est une novation dans le paysage et particulièrement étonnant chez le Premier Ministre : la cédésation est d'application directe sans décret.

Impasse juridique destinée à retarder le processus. Depuis plus aucune information. Pas de comité de suivi. Le sujet n'apparaît pas dans l'agenda social. Pas de CTM prévu avant décembre. Par contre, une CCP ANT est programmée le 30 octobre. La CGT demande la mise à l'ordre du jour du dispositif d'application de la loi « Sauvadet ». 478 agents concernés par l'éligibilité. La crainte est grande de voir la loi du 12 mars se retourner contre les ANT. L'administration déclare attendre des consignes plus précises de la part de la DGAFP. Réunion cependant programmée de tous les RH de Matignon au sujet des titularisations en fin septembre.

INSEE : Il y a eu une réunion de présentation à la rentrée avec un embryon de recensement. Beaucoup de freinages. Quelques licenciements sporadiques.

Pas de volonté systématique de ruptures de contrats. Pas de chasse aux sorcières.

Le projet de statut des contractuels « enquêteurs INSEE » (CDI) est percuté par la loi « Sauvadet ».

Justice : Rien n'a avancé. Consultation des syndicats en septembre.

Pénitentiaire : rien ne bouge, mais vague de licenciements, en particulier d'assistants culturels dans les prisons.

Titularisation : problème des corps de métiers qui n'existent pas à la pénitentiaire : Psy, assistants culturels...

Aucune nouvelle du recensement ni d'un CTM.

Ecologie : Sourde oreille du ministère de l'Agriculture concernant les enseignants des lycées maritimes dont le corps dépend de ce ministère.

Finances publiques : Repérer les corps possibles dans les ministères. Exiger l'arrêt des licenciements et des non-renouvellements de contrats. Nécessité d'un signal fort.

Sur 251 agents non Berkanis 142 sont éligibles à titularisation. Sur 2580 agents Berkanis, 308 éligibles ! Ce sont essentiellement des personnels de ménage, entretien, cuisine, etc.

Epreuves :

A : écrit et oral

B et C : entretien

C (technique) : pas de concours.

Le GT sur les ANT a été reporté.

Problème des postes budgétaires inférieurs en nombre à celui des éligibles. Problème des agents exclus ou hors du champ de la loi « Sauvadet » : reclassés de l'Imprimerie Nationale, de GIAT Industrie, du CFCE . Combats à mener de ce côté-là.

Administration centrale des Finances : Un recensement chiffré des agents éligibles à CDIisation et titularisation a eu lieu en avril. Liste des corps d'accueil publiée. En sont exclus les médecins de prévention, faute de corps d'accueil : 51 agents CDIisables. Un GT est prévu en novembre. Peu d'infos sur les licenciements, encore moins sur les non renouvellements de contrats, qui se produisent là comme ailleurs (ONP,...).

Ministère de l'Ecologie : Pour la réunion du 24 septembre : définir la notion de concours « interne ». La rémunération pendant la période de stage, et la nature du salaire. Problème du reclassement (100%, 80%, 70% de la rémunération ?). La FP doit rappeler les textes en vigueur et exiger les 100%. Eclaircir les problèmes budgétaires avant le 15 décembre. Positionnement de l'UGFF sur le type d'examen cf. Loi Le Pors (15-20 min pour rapport d'activité + 10 min de réponses aux questions du jury).

Prévoir en 2016 un examen « balai » pour les « oubliés ».

Rappel pour le 24 septembre :

- Les ayants droits qui ne sont plus en poste. Rattraper les dégraissés.
- Sélectivité (concours et examens professionnalisés) et conditions de l'année de stage
- Un premier bilan dès 2013
- Statuts dérogatoires, micro-statuts (Imprimerie Nationale), les GIP

**La prochaine réunion UGFF sur les non titulaires se tiendra
le mercredi 3 octobre de 10 heures à 13 heures
à la Fédération de la Métallurgie à Montreuil
5^{ème} étage noyau A Salle Jean Desmaison**